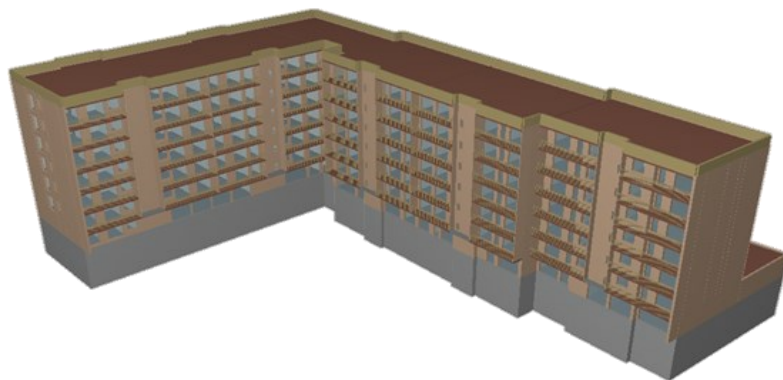


AUDIT ENERGETIQUE DE COPROPRIETE

Le bureau d'études MEV, spécialiste du secteur résidentiel, accompagne les copropriétés dans leurs projets de :

- Audit énergétique
- Étude thermique réglementaire
- DPE collectif
- Thermographie



UNE PRESTATION REGLEMENTEE

Décret 2012-111 du 27 Janvier 2012 :

Toute copropriété de plus de 50 lots, à chauffage collectif et construite avant 2001, doit faire réaliser un audit énergétique par un bureau d'études thermique indépendant avant 2017.

Décret 2012-1342 du 03 Décembre 2012 :

Pour toutes les autres copropriétés, à chauffage collectif, un Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) est nécessaire.



Bureau d'études MEV
23, rue Alfred Nobel
77420 CHAMPS SUR MARNE
Tél : 01.60.33.06.61.
www.be-mev.com

OBJECTIFS :

Faire un état des lieux précis du site et connaître les solutions pour réduire ses consommations.

Anticiper les travaux nécessaires à la copropriété en connaissant l'impact énergétique des solutions disponibles.

Identifier les priorités d'investissement.

METHODOLOGIE :

La méthodologie reprend le principe: visite, analyse des données, préconisations d'actions, présentation des résultats.

Le chauffage, représentant la majorité des consommations, la partie thermique doit y être la plus précise possible.

FINANCEMENT :

Nos audits sont éligibles aux subventions jusqu'à 50%. Les résultats permettent, par la suite, des demandes de subventions pour la réalisations des travaux (ANAH, ADEME, éco-prêt, CEE....).



UN PRESTATAIRE RECONNU

QUALITES :

MEV est certifié par l' OPQIBI pour les qualifications 12.04 et 19.05 : Calcul thermique et audit énergétique et bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).



Bureau d'études MEV
23, rue Alfred Nobel
77420 Champs sur-Marne



Mathieu Coffinet
Chargé d'affaires

Tél. : 01 60 33 06 61
Mob. : 06 72 98 36 25

m.coffinet@be-mev.com

